

Remise en vigueur d'une police tombée en déchéance Assurance vie et assurance maladies graves



Les présentes lignes directrices indiquent comment remettre en vigueur une police d'assurance vie ou d'assurance maladies graves tombée en déchéance.

Les sujets suivants sont traités dans le présent document :

- Règlement des primes impayées
- Confirmation du montant de la prime pour la remise en vigueur
- Preuves d'assurabilité
- Déclaration d'assurabilité (formulaire F2761)
- Demande des exigences de sélection
- Soumission de la documentation à la Standard Life
- Attestation de la remise en vigueur

Règlement des primes impayées

- Les polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves peuvent être remises en vigueur dans les **2 années** suivant la date de déchéance moyennant le règlement de toutes les primes impayées.
- Si la prime est reçue entre la date d'expiration du délai de grâce de 31 jours et le 61^e jour suivant la date d'échéance de la prime, **et** du vivant de l'assuré, l'assurance peut être remise en vigueur sans preuve d'assurabilité. Voir la note 1.
- Toutefois, si la prime demeure impayée après le 61^e jour, la police pourra être remise en vigueur moyennant une preuve d'assurabilité ainsi que le règlement de toutes les primes impayées, plus les intérêts courus.
- La remise en vigueur d'une police ne pourra être effectuée que si la totalité des primes sont réglées. Les règlements sur livraison de la police ne sont pas autorisés dans les cas de remise en vigueur.
- Joignez à la demande de remise en vigueur le chèque personnel du client (payable à la *Standard Life Canada*) couvrant les primes impayées et les intérêts exigibles.

Note 1 – Il existe quelques exceptions : les polices SLT-100, ProtectIDÉALE payable en 20 ans et ProtectIDÉALE payable jusqu'à 65 ans permettent la remise en vigueur, sans preuve d'assurabilité, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai de grâce.

Confirmation du montant de la prime pour la remise en vigueur

- Avant de fournir une preuve d'assurabilité, communiquez avec nous afin de déterminer le nombre de primes impayées et le montant des intérêts exigibles, pour une remise en vigueur de la police.

Services d'assurance vie

Courriel : LIS-After-Sales@standardlife.ca
Télécopieur : 514-499-0255 ou 1-888-533-3330

Preuve d'assurabilité

- La déclaration d'assurabilité requise pour remettre en vigueur une police d'assurance vie ou d'assurance maladies graves dépend du type de couverture et de la période pendant laquelle la police a été en déchéance.
- Demandez une déclaration d'assurabilité pour chaque personne assurée, y compris les enfants et tout titulaire de police qui demande une nouvelle demande de garantie d'exonération des primes -- titulaire, mais qui n'est pas une personne assurée.
- Si la demande de remise en vigueur porte à la fois sur une assurance vie et sur une assurance maladies graves, ne répétez pas les mêmes exigences, mais demandez plutôt les plus rigoureuses.

Exigences pour une assurance vie offerte à des taux préférentiels et une assurance maladies graves

Perspecta (vie universelle), assurance vie entière et assurance temporaire de 10 ans et de 20 ans avec un profil 1, 2 ou 4
Protecta (toutes les assurances maladies graves)

Période de déchéance	Exigences
La police est tombée en déchéance il y a moins de 6 mois, et les renseignements médicaux et les résultats des analyses de laboratoire qui figurent aux dossiers de la Standard Life datent de moins de 6 mois.	<ul style="list-style-type: none"> Remplissez une Déclaration d'assurabilité (formulaire F2761). Si le capital assuré est de 100 000 \$ ou plus : <ul style="list-style-type: none"> Demandez une analyse d'urines incluant une analyse pour le VIH (UVIH) – prélèvement effectué par une agence paramédicale approuvée.
La police est tombée en déchéance il y a moins de 6 mois, et les renseignements médicaux et les résultats des analyses de laboratoire qui figurent aux dossiers de la Standard Life datent de plus de 6 mois. OU La police est tombée en déchéance depuis 6 mois à 1 an.	<ul style="list-style-type: none"> Remplissez une Déclaration d'assurabilité (formulaire F2761). Utilisez l'anniversaire de naissance le plus proche de la date de la remise en vigueur et demandez les exigences de sélection suivantes si elles sont indiquées dans le Tableau des exigences de sélection (formulaire PC F4439) : <ul style="list-style-type: none"> UVIH (analyse d'urines incluant une analyse pour le VIH) PBS (profil biochimique sanguin) SAC (sommaire des antécédents cliniques) AVC (questionnaire sur les activités de la vie courante)
La police est tombée en déchéance il y a plus d'un an.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisez l'anniversaire de naissance le plus proche de la date de la remise en vigueur et demandez toutes les exigences de sélection indiquées dans le Tableau des exigences de sélection (formulaire PC F4439). Voir la note 2. Demandez aussi un formulaire Déclaration d'assurabilité (formulaire F2761). Remplissez seulement la partie supérieure de la page 1 et les sections A, I, J et K. <p>Note 2 – Si les exigences de sélection indiquent « non médical » ou Tel-Express comme option, ne demandez pas ces exigences. Remplissez plutôt la Déclaration d'assurabilité au complet.</p>

Exigences pour tous les autres produits d'assurance vie

Période de déchéance	Exigences
Toutes les périodes de déchéance	<ul style="list-style-type: none">Remplissez une Déclaration d'assurabilité (formulaire F2761).Dans le cas d'un profil 3 ou de taux non-fumeurs s'appliquant à des capitaux assurés de 100 000 \$ ou plus :<ul style="list-style-type: none">Demandez une analyse d'urines incluant une analyse pour le VIH (UVIH).

Déclaration d'assurabilité (formulaire F2761)

- Pour de plus amples renseignements sur la façon de remplir ce formulaire, consultez la marche à suivre pour remplir une [Déclaration d'assurabilité](#).

Demander les exigences de sélection

- Il est possible de demander les exigences de sélection en communiquant, par téléphone ou télécopieur, avec un des services paramédicaux dont il est fait état au [Formulaire de demande d'exigences](#) PC BIL F3186.

Soumission de la documentation à la Standard Life

- Veillez soumettre la Déclaration d'assurabilité à la Standard Life dans les 30 jours suivant la date à laquelle elle a été remplie, car les renseignements qu'elle contient sont considérés comme des preuves d'ordre médical. Si elle n'est pas soumise dans les 30 jours, des renseignements à jour peuvent être exigés.
- Veillez soumettre le chèque du client (à l'ordre de *Standard Life Canada*) pour couvrir les primes impayées et les intérêts exigibles.
- Pour les adresses postales et les adresses aux fins d'envoi par service de messagerie, voir :

[Soumission de la documentation](#)

Attestation de la remise en vigueur

- Une fois la remise en vigueur traitée, un certificat de remise en vigueur est envoyé au titulaire de police.